

# Rapport d'évaluation

## Plan d'action EAU DE GARONNE



Août 2023

# Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise EAU DE GARONNE dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

EAU DE GARONNE			
Date d'adhésion au programme	08/12/2020	Date d'engagement dans le programme	18/12/2020
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	5 ans (2020-2025)		

Date de transmission du rapport de suivi	20/12/2022
Plan d'action évalué	1 <sup>er</sup> plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	12/2020 - 12/2022
Date de publication du rapport d'évaluation	Août 2023

## Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme de suivi ainsi que de son rapport de suivi transmis deux ans. L'évaluation se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un groupement des bureaux d'études ACTeon et HYSSOP mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (insuffisant, satisfaisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

L'évaluation permet ainsi d'attribuer à l'entreprise un **niveau de reconnaissance et des recommandations** dans une démarche d'amélioration continue.

## Table des matières

<b>I. SYNTHÈSE .....</b>	<b>4</b>
I.1 Présentation de l'entreprise et du plan d'actions .....	4
I.2 Cadre mis en place et description des actions .....	4
I.3 Synthèse de l'évaluation .....	5
I.3.1 Résultats de l'analyse.....	5
I.3.2 Conclusion évaluative.....	5
<b>II. RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>6</b>
<b>III. SYNTHÈSE DES RETOURS DES RELECTEURS .....</b>	<b>7</b>

# I. SYNTHÈSE

## I.1 Présentation de l'entreprise et du plan d'actions

<b>Organisation et zone géographique</b>	Eau de Garonne est une filiale du groupe Saur, pour le territoire de l'agglomération d'Agen
<b>Secteurs d'activité</b>	Production et distribution d'eau potable, collecte et traitement des eaux usées
<b>Chiffre d'affaires</b>	21 millions d'euros en 2021
<b>Nombre d'employés</b>	PME – 35 salariés en moyenne en 2019
<b>Site web de l'entreprise</b>	<a href="https://www.eaudegaronne.fr/">https://www.eaudegaronne.fr/</a>

## I.2 Cadre mis en place et description des actions

<b>Périmètre du plan d'action</b>	Les sites d'eau potable et d'assainissement situés sur le territoire de l'agglomération d'Agen (plus de 200 sites dont 12 usines)		
<b>Durée prévue pour la mise en œuvre</b>	5 ans		
<b>Nombre d'actions cœur de métier</b>	2	<b>Nombre d'actions complémentaires</b>	2

<b>Actions cœur de métier</b>	1	Préserver la ressource en eau
	2	Réduire les impacts sur les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)

<b>Actions complémentaires</b>	3	Protéger et valoriser la biodiversité
	4	Renforcer la sensibilisation du grand public aux enjeux de la biodiversité

### Observations

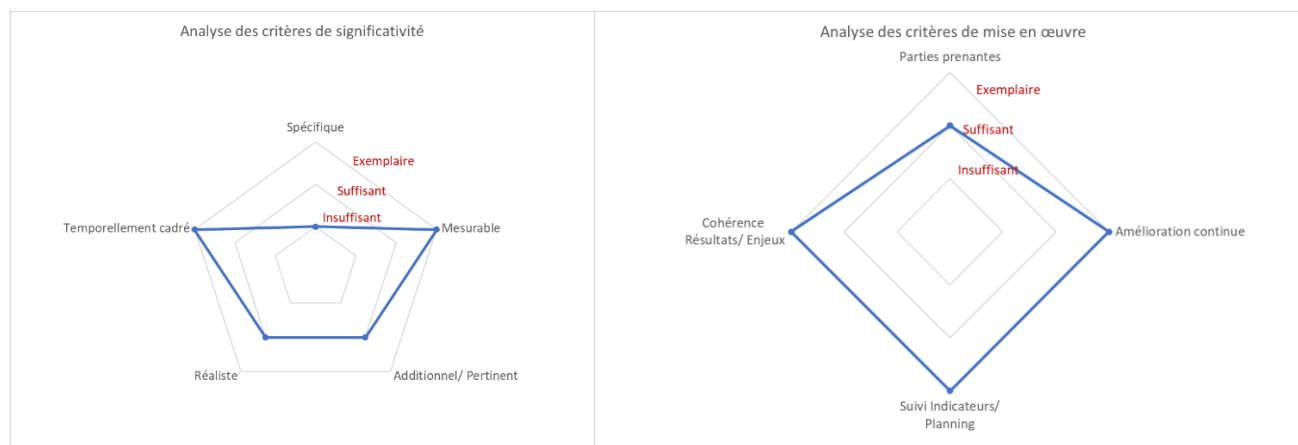
L'action complémentaire n°1 pourrait être reclassée en action cœur de métier car elle vise à réaliser un état des lieux de la biodiversité sur les sites de Eau de Garonne et y mettre en place des pratiques respectueuses.

## I.3 Synthèse de l'évaluation

### I.3.1 Résultats de l'analyse

A l'issue de l'évaluation du plan d'action d'EAU DE GARONEN, l'entreprise se voit attribuer le niveau de reconnaissance « **En progrès** » (niveau 1).

**Niveau de reconnaissance : En progrès (Niveau 1)**



#### Les points forts

- L'identification et la structuration des enjeux est satisfaisante
- Le suivi du plan d'action en interne (réunion et rapport) et l'implication du Directeur est exemplaire, ce qui participe à un processus d'amélioration continue du plan d'action très convainquant.

#### Les points faibles

- L'action « Renforcer la sensibilisation du grand public aux enjeux de la biodiversité » est présente dans le plan d'action mais pas dans le rapport de suivi.
- Les titres d'actions font références à des enjeux ou des objectifs mais pas à des actions.
- Les pressions exercées par l'entreprise sur la pollution (rejet des eaux usées dans le milieu naturel) ne sont pas couvertes par une action.
- La sensibilisation des utilisateurs qui est clef dans la surexploitation de la ressource eau aurait également pu être abordée.

### I.3.2 Conclusion évaluative

Niveau global de reconnaissance : **En progrès (Niveau 1)**

Eau de Garonne propose un plan d'action malheureusement construit sur des bases en décalage avec les enjeux de biodiversité de l'entreprise ou imprécises. Il s'agit davantage d'objectifs que d'actions opérationnelles. Les actions cœur de métier sont trop peu en lien avec la réduction des pressions sur la biodiversité par l'entreprise. Les actions complémentaires plus spécifiques vis-à-vis de la biodiversité sont mal définies pour apprécier leur portée. De ce fait et malgré le pilotage et la mise en œuvre souvent exemplaires du plan d'action, il demeure de niveau 1.

## II. RECOMMANDATIONS

*Sur la base de l'évaluation réalisée, des recommandations ont été émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de poursuivre son engagement en faveur de la biodiversité.*

- Définir au moins une action sur la gestion et le traitement des eaux usées pour aller au-delà de ce qui est déjà fait sur ce sujet. Cela peut être par exemple l'étude de systèmes de traitements alternatifs (bassins naturels).
- Définir au moins une action sur la zéro artificialisation nette, pour éviter de construire sur des milieux naturels ou encore privilégier la rénovation et/ou restructuration de bâtiments/réseaux existants pour une remise aux normes environnementales.
- Systématiser la mise en place de trames vertes et bleues pour l'ensemble des sites et des réseaux (existants, et à venir).
- Porter une action de sensibilisation des utilisateurs qui est clef dans la surexploitation de la ressource eau, par exemple en communiquant sur les factures.
- Ouvrir les réunions de suivi des actions en faveur de la biodiversité à d'autres parties prenantes externes que l'agglomération d'Agen (associations, fournisseurs...).

### III. SYNTHÈSE DES RETOURS DES RELECTEURS

La relecture est effectuée par des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées » (non représenté pour cette relecture).

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des relecteurs.

Les résultats sont retranscrits de manière synthétique ci-après.

#### CONCLUSIONS EVALUATIVES

L'ensemble des relecteurs est en d'accord avec le niveau de reconnaissance attribué et les conclusions évaluatives.

#### RECOMMANDATIONS

L'ensemble des relecteurs est en accord avec les recommandations.

# Rapport d'évaluation

**Droit de réponse  
EAU DE GARONNE**



**2023**



## Droit de réponse suite au rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise EAU DE GARONNE dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

A Agen, le 28/08/2023,

Droit de réponse adressé à l'OFB par Lyonnet Nicolas, Responsable d'Eau de Garonne :

Madame, Monsieur,

J'ai bien reçu le rapport d'évaluation de la société que je représente et vous remercie pour vos observations qui vont nous permettre de progresser dans notre démarche RSE.

Pour rappel, notre engagement au sein de ce programme s'étale sur 5 ans. Le rapport remis en décembre 2022 retranscrit donc un bilan partiel des 2 premières années.

Le bilan fait état de :

- 5 critères exemplaires,
- 3 critères suffisants,
- 1 critère insuffisant.

Malgré ce bilan positif, vous nous attribuez le niveau de reconnaissance le plus bas car nous avons 1 critère insuffisant.

Ce critère concerne nos actions « cœur de métier ». Avec une réduction de 50% de notre volume de fuites et de 14% de notre consommation d'énergie, il me semble que nous sommes dans une démarche de performance qui n'est pas commune. Pour information, nous avons les félicitations des élus de l'agglomération d'Agen car nous sommes au-delà des performances attendues au contrat à date. Si les performances n'étaient pas atteintes, nous serions soumis à des pénalités. Lorsque le représentant des ONG considère que ces objectifs sont facilement atteignables et non contraignants, il y a manifestement une méconnaissance totale des services de l'eau.

Eau de Garonne a seulement 4 ans d'existence et a moins de 50 salariés. La sévérité de l'analyse sur ce point ne me semble pas en adéquation avec la démarche de reconnaissance des engagements concrets de notre entreprise.

Nous sommes ouverts à accueillir des évaluateurs en vue d'échanger sur nos points forts et points faibles.

Nicolas Lyonnet  
Responsable d'Eau de Garonne